Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D59-DE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**
**COMMUNE D'EVELLYS**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 6 novembre 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, Mme LE CLAINCHE Marine M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

**Absents ayant donné procuration :**
M. LE CLAINCHE Laurent à Mme ROBIC Fabienne

**Absents :**
M. ETIENNE Jessy
M. FOULON Lionel
M. POURCHASSE Antoine

| | |
|---|---|
| nombre de conseillers en exercice | **27** |
| nombre de présents | 23 |
| nombre d'absents | 4 |
| nombre de votants | 24 |
| procurations | 1 |
| Quorum | **14** |

**Secrétaire de séance :** Mme GUEHENNEUX Fanny

**********

## 2026-D59 - Participation aux frais de voirie avec la commune de Réguiny

Le Conseil municipal,

**Vu** la sollicitation de la municipalité de Réguiny,

**Considérant** que le tronçon, situé au lieu-dit « L'Allemand », est commun à la Commune d'Evellys et à la Commune de Réguiny,

**Considérant** la nécessité de réaliser la réfection de cette voie.

Le coût des travaux s'élèverait à 23 498,40€ TTC et serait partagé à hauteur de 50% pour chaque commune soit 11 749,20 € TTC par collectivité

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D59-DE

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De valider la participation aux frais de voirie avec la commune de Réguiny ;
- Approuve le montant de la participation à hauteur de 50 % pour chaque commune soit 11 749,20 € TTC ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux

| | |
|---|---|
| POUR | 24 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 17/11/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELIYS (Morbihan)